



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 04 septembre 2025

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Cédric DESPOUYS (LAMOTHE), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Claude LACOSTE (MEILHAN)

#### Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES), Séverine GALLAIS (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Claude LACOSTE, Alain DUPAU (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Laurent CIVEL, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Evelyne COURROS

#### Représentés :

Sylvie DUBOURG DAUGREILH représenté par Cédric DESPOUYS (LAMOTHE)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	21
<u>Pouvoirs</u>	5
<u>Votants</u>	26

**N° DEL20250911-007**

**VENTE DE DEUX VEHICULES UTILITAIRES AUPRES DE LA SOCIETE EDEN AUTO A DAX**

Monsieur le Vice-président indique que la Communauté de Communes est propriétaire de deux véhicules utilitaires anciens, dont l'un a été accidenté puis réparé mais dont la fiabilité demeure incertaine.

Il s'agit :

- D'un CITROEN BERLINGO 2 HDI 75, immatriculé BK 594 FW en août 2011



- D'un RENAULT KANGOO EXPRESS 2, immatriculé AC 714 RV en septembre 2009

La CCPT souhaite s'en séparer et remplacer ces deux véhicules par une fourgonnette de type TRAFFIC. Suite à consultation de plusieurs concessionnaires pour la reprise de ces véhicules, il est proposé de les vendre à la société EDEN AUTO, qui en propose le rachat aux prix suivants :

- 1 900 € pour le CITROEN BERLINGO
- 1 000 € pour le RENAULT KANGOO

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

La cession des véhicules CITROEN BERLINGO 2 HDI 75, immatriculé BK 594 FW et RENAULT KANGOO EXPRESS 2, immatriculé AC 714 RV auprès de la société EDEN AUTO, moyennant le paiement, par cette dernière, de la somme de 1 900 € d'une part et 1 000 € d'autre part.

**ARTICLE 2 -**

L'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer tout document et à réaliser l'ensemble des démarches en ce sens.

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Laurent CIVEL**